



12^e Réunion régionale africaine

Johannesburg, Afrique du Sud, 11-14 octobre 2011

AFRM.12/P.7

Discussion thématique parallèle

Thème 4: Sortir du secteur informel: Le rôle de l'économie sociale

La frontière entre activités «formelles» et activités «informelles» est souvent floue et l'intégration de ces dernières dans l'économie formelle est un processus généralement progressif et de longue haleine: les travailleurs et les employeurs de l'économie informelle ne passent pas du jour au lendemain à l'économie formelle. L'OIT estime que l'*économie sociale*, celle pratiquée par la multitude d'organisations volontaires qui ne ménagent pas leurs efforts dans les sociétés et communautés africaines, peut créer un pont entre l'informel et le formel. Celle-ci permet par ailleurs de jeter des passerelles entre les marchés ruraux et urbains, entre les préoccupations économiques et sociales, et entre les individus et la société.

Le rôle de l'économie informelle en Afrique

En Afrique subsaharienne, la part des activités relevant de l'économie informelle est plus élevée qu'ailleurs dans le monde, ce qui constitue un obstacle important au développement économique et social du continent. Le travail dans l'économie informelle n'est, le plus souvent, pas «décent» tandis que la productivité, la rentabilité et la compétitivité des entreprises informelles restent faibles. Les conflits, les crises et les récessions économiques aboutissent habituellement à une expansion de cette économie, en particulier dans des Etats fragiles ou en déliquescence. Même s'il est difficile de recueillir des statistiques fiables sur le secteur informel, on estime que, dans cette partie de l'Afrique, l'économie informelle dans l'emploi non agricole peut atteindre jusqu'à 78 pour cent, tandis que 93 pour cent de tous les emplois créés sont informels; en moyenne, la part de l'économie informelle dans le PIB est de 42 pour cent. Ces chiffres masquent de grandes différences entre les pays: dans certaines nations africaines, l'économie formelle n'occupe que 5 pour cent de la population active tandis que, dans d'autres, ce taux peut dépasser 50 pour cent. La part des femmes et des jeunes dans l'économie informelle est presque toujours plus large que celle des hommes. En Afrique du Nord, l'informalité est moins répandue mais les événements récents, déclenchés et menés dans une large mesure par des jeunes découragés et désillusionnés, montrent que, même dans cette région, l'économie formelle ne crée pas un nombre suffisant de débouchés pour tous.

Le BIT a inventé l'expression «secteur informel» au début des années soixante-dix pour décrire la réalité économique de nombreux pays à bas revenu. Par la suite, celle-ci a été remplacée par «économie informelle» pour souligner le fait qu'il s'agit d'un phénomène distinct de l'économie en général. La notion d'économie informelle recouvre un champ plus vaste que celle de «secteur informel» puisqu'elle comprend, dans toute leur

diversité, les travailleurs et les entités économiques de tous les secteurs exerçant leurs activités dans les milieux tant urbains que ruraux. Il n'existe pas de définition universellement acceptée de l'expression «économie informelle»; toutefois, à l'issue d'une discussion générale tripartite lors de sa session de 2002, la Conférence internationale du Travail a adopté la définition suivante: l'économie informelle fait référence à «toutes les activités économiques de travailleurs et d'unités économiques qui ne sont pas couverts – en vertu de la législation ou de la pratique – par des dispositions formelles».

Parmi les autres caractéristiques de l'économie informelle, on peut citer l'absence de réglementation de ses opérations, la prédominance des transactions en espèces, la dépendance envers les marchés locaux, les conditions de travail relativement médiocres et la prédominance de l'emploi indépendant, du travail occasionnel et saisonnier, ainsi que du travail familial (y compris, très souvent, le travail des enfants). L'économie informelle est hétérogène et comprend une grande variété d'activités et d'initiatives mises en place pour toutes sortes de raisons: économiques, sociales, politiques et environnementales. Par conséquent, si l'économie informelle détient un fort potentiel de création d'emplois et peut également constituer une source d'innovations économique et sociale, ce n'est certainement pas le paradis du travail décent.

Le passage de l'économie informelle à l'économie formelle est l'objectif déclaré des mandants tripartites de l'OIT car c'est le seul moyen de combler les déficits considérables en matière de travail décent s'agissant de l'absence de droits, de protection et de dialogue. Les travailleurs du secteur informel ne bénéficient souvent que d'une protection médiocre, ne reçoivent qu'un salaire faible et irrégulier et sont rarement autorisés à prendre part à un processus de négociation collective. En outre, il existe une forte corrélation entre pauvreté et informalité.

L'économie sociale

S'il n'existe pas de définition généralement admise de ce que recouvre l'expression «économie sociale», le BIT utilise la définition pratique qui a été convenue lors d'une conférence tripartite à Johannesburg en octobre 2009¹ selon laquelle ces mots désignent: des entreprises et organisations – en particulier les coopératives, les mutuelles, les associations, les fondations et les entreprises sociales –, qui ont comme spécificité de produire des biens, des services et des connaissances tout en poursuivant des objectifs à la fois économiques et sociaux et de promotion de la solidarité.

Les entreprises de l'économie sociale existent donc sous diverses formes juridiques. A l'inverse, toutes les entités enregistrées sous ces formes juridiques n'appartiennent pas nécessairement à l'économie sociale. Pour pouvoir être considérées comme une organisation ou une entreprise de l'économie sociale, ces entités doivent satisfaire aux conditions suivantes:

- Leur objectif premier n'est pas la rentabilité économique. Elles font, par nature, partie d'une économie «participative» dont les entreprises sont créées par ceux et pour ceux qui ont des besoins communs et doivent rendre des comptes à ceux qu'elles servent. Les entités de l'économie sociale reconnaissent la primauté des personnes et du travail sur le capital.
- Elles sont soumises à un contrôle démocratique conformément au principe «un membre, une voix».

¹ Conférence régionale tripartite de l'OIT sur l'économie sociale, Johannesburg, Afrique du Sud, 19-21 oct. 2009.

-
- Elles sont fondées sur le volontariat, l'affiliation et l'engagement, et elles prônent l'entraide et l'autosuffisance ainsi que l'identité locale.

Forte de ses entreprises et organisations, l'économie sociale offre un moyen prometteur de combler l'écart entre l'économie formelle et l'économie informelle, ce qui permettrait de réduire les déficits de travail décent, d'améliorer la productivité et la compétitivité et d'augmenter les revenus et la rentabilité. En conjuguant des objectifs sociaux avec une durabilité économique et environnementale, les entreprises de l'économie sociale créent un «triangle vertueux» de possibilités, d'autonomisation et de protection. Par leur appartenance à une organisation de l'économie sociale, les travailleurs et opérateurs de l'économie informelle peuvent générer des économies d'échelle et de gamme, mieux se faire entendre et représenter, améliorer leur pouvoir de négociation et obtenir un minimum de protection sociale par l'entraide, la solidarité et la réciprocité. Les entreprises de l'économie sociale peuvent par ailleurs être des vecteurs importants pour la diffusion des connaissances et de l'information parmi leurs membres et offrir des possibilités de développement des compétences et de formation. Parmi les entreprises de l'économie sociale qui remplissent déjà ces objectifs, on compte notamment les sociétés de microfinance et de microassurance, les mutuelles de santé, les entreprises sociales formées en vue de la réinsertion des groupes de population défavorisée ou pour accomplir des travaux d'intérêt général, ainsi qu'une multitude de coopératives de différents types. Malheureusement, le potentiel de l'économie sociale, en tant que passerelle entre l'économie informelle et l'économie formelle, n'a pas encore été pleinement reconnu par les gouvernements, les mandants, la société civile et les partenaires de développement.

En Afrique, l'économie sociale est particulièrement présente dans les domaines suivants: microfinance, protection sociale, microassurance, commercialisation des produits agricoles et approvisionnements en ces produits, logement, ainsi que travaux collectifs dans l'agriculture, le commerce et le secteur manufacturier. Plusieurs pays africains s'intéressent de plus en plus à l'économie sociale en tant que voie alternative et complémentaire vers le développement. A titre d'exemple, on peut mentionner que:

- Dans 22 pays africains, les 14 400 mutuelles de crédit associées au Conseil mondial de coopératives d'épargne et de crédit, avec leurs 15,6 millions de membres, ont accumulé, selon les estimations, une épargne de 4,4 milliards de dollars E.-U.
- Environ 7 pour cent des foyers africains comptent au moins un membre appartenant à une coopérative, ce qui porte le nombre total de membres de coopératives sur le continent à au moins 70 millions.
- En Afrique du Sud, l'économie sociale a été désignée comme le principal moteur de la création d'emplois dans le cadre de développement intitulé *New Growth Path* (nouvelle voie vers la croissance), adopté par le gouvernement en 2010, en reconnaissance de son potentiel.
- Des pays comme le Mali, le Maroc et le Cameroun ont créé des services gouvernementaux chargés de promouvoir l'économie sociale et/ou ont adopté des politiques nationales sur le sujet.
- Des réseaux africains d'entreprises et d'organisations de l'économie sociale ont été mis en place, notamment le Réseau africain de l'économie sociale et solidaire (RAESS), établi en 2010, le Réseau des entrepreneurs sociaux d'Afrique (ASEN), le Réseau des entreprises sociales d'Afrique orientale (EASEN), l'Association des coopératives d'épargne et de crédit d'Afrique (ACOSCA) et la Conférence panafricaine coopérative.

Si les entreprises et organisations de l'économie sociale sont enregistrées et officiellement reconnues et appartiennent donc de ce fait à l'économie formelle, leurs membres et bénéficiaires demeurent souvent dans le secteur informel au moins pendant un certain laps de temps. Sur le long terme, toutefois, les avantages économiques, sociaux et sociétaux de l'appartenance à une organisation de l'économie sociale aboutiront à l'intégration progressive du travail et des activités informels dans l'économie formelle, comme l'ont démontré de nombreux exemples sur l'ensemble du continent et ailleurs.

Questions dont il est proposé de débattre

1. De quelle manière les gouvernements et les partenaires sociaux peuvent-ils contribuer au passage de l'économie informelle à l'économie formelle par l'intermédiaire des entreprises de l'économie sociale?
2. Quelles mesures les mandants et les partenaires de développement doivent-ils prendre pour que l'économie informelle atteigne pleinement son potentiel de passerelle entre l'économie informelle et l'économie formelle?
3. Quels sont les obstacles qui s'opposent à l'émergence et au succès des opérations des entreprises et organisations de l'économie sociale en Afrique et comment peuvent-ils être surmontés?